



L'essentiel & plus encore

Bulletin de l'Échelon Local

Synthèse du Conseil d'Administration de la MSA Berry-Touraine
du 18 décembre 2020

n° 2/ Janvier 2021

Edito

Dans le domaine de la crise sanitaire, les perspectives d'amélioration se font attendre. En effet, l'arrivée des variants du virus contrarie les bénéfiques rapides espérés du lancement de la campagne de vaccination. Jugée indispensable à l'endigement de l'épidémie, elle a débuté le 27 décembre, par les personnes en Ehpad après examen médical, information et recueil du consentement. Puis, à partir de février et jusqu'au printemps, est prévu un élargissement à 14 millions de personnes qui présentent un facteur de risque lié à l'âge ou à une pathologie chronique, ainsi que certains professionnels de santé ; et enfin à la fin du printemps, elle sera généralisée à l'ensemble de la population. Le Président CORMERY appelle chacun à rester mobilisé sur la lutte contre la propagation de la pandémie de covid19. Il est en effet essentiel de ne pas relâcher les efforts de prudence. Il appelle également l'ensemble des Délégués à rester vigilants aux situations des adhérents qu'ils représentent, et les Présidents d'Echelons Locaux à maintenir une dynamique de la vie mutualiste sur leurs territoires, malgré le contexte très particulier que nous vivons depuis mars 2020.



Disparition de M. Jean-Louis MAIGNAN

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès le 13 janvier 2021 de M. Jean-Louis MAIGNAN à l'âge de 71 ans.

M. MAIGNAN était très investi dans la vie mutualiste depuis de longues années à travers son mandat de délégué cantonal. Président d'Echelon Cantonal en 2007, il a ensuite été élu au Conseil d'Administration de la MSA Berry-Touraine en 2010, au titre du 2^{ème} collège. Il venait d'être réélu pour un 3^{ème} mandat d'Administrateur.

Il résidait en Indre-et-Loire sur la commune de PREUILLY-SUR-CLAISE.

Toutes nos pensées accompagnent sa famille et ses proches.



ACTU INSTITUTIONNELLE

CCMSA

Conseil d'Administration de la CCMSA du 23 novembre 2020 et Assemblée Générale de la CCMSA du 30 novembre 2020

Le Président CORMERY revient sur ces deux réunions qui ont été chacune les premières du nouveau mandat.

Il regrette que les circonstances de la crise sanitaire aient contraint les participants à y assister en distanciel et espère que rapidement l'Institution, comme toute la société, pourra retrouver un fonctionnement normal.

Il souligne la qualité matérielle du déroulé de l'Assemblée Générale mais aussi du Conseil d'Administration, grâce aux outils techniques utilisés et au respect des règles de prise de parole de chacun.

S'agissant du Conseil d'Administration, l'ordre du jour comportait notamment l'élection du Bureau et certaines désignations à des commissions et comités, ainsi qu'à des représentations extérieures.

Il rappelle avoir été réélu comme Président du

Conseil d'Administration de la CCMSA, ainsi que M. MANTEN comme 1er Vice-Président.

Concernant l'Assemblée Générale, les résolutions ont été adoptées, avant que le Médiateur présente son rapport. La présentation des comptes a ensuite été déroulée par la directrice financière et comptable ainsi que les rapports sur la mise en œuvre des règlements de financement, du fonds de solidarité des crises et de la santé au travail.

S'est ouverte alors une séquence sur le thème « Les élus dans le projet stratégique », exposée par le 1er Vice-Président, suivi du rapport sur la vie mutualiste.

L'Assemblée Générale s'est achevée par le rapport d'activité 2019 présenté par le Directeur Général M. BLANC suivi du rapport moral du Président.



ACTU COMPTABLE ET FINANCIERE

BUDGET

Information sur le budget 2021

M. BALME, Agent Comptable, présente ce point.

Dans l'attente de la conclusion de la COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) 2021-2025, un certain nombre de règles budgétaires transitoires sont imposées aux MSA par les autorités de tutelle pour l'année 2021.

Les budgets provisoires devront être établis dans la limite de 80% des prévisions d'exécution 2020.

Ainsi, les possibilités validées ou en cours d'arbitrage pour la gestion des effectifs de la MSA Berry-Touraine à compter du 1^{er} janvier 2021 et dans l'attente de la signature de la COG sont les suivantes :

- Le renouvellement des CDD (Contrats à Durée Déterminée) en place est validé et les avenants aux contrats en cours peuvent être gérés dès à présent,
- L'embauche de nouveaux CDD de remplacement dans la limite d'une compensation des dépenses par réception des indemnités journalières est en cours d'arbitrage et fera l'objet d'une information dès que possible,
- L'embauche de nouveaux CDD au motif de surcroît d'activité sera limitée à 180 mois au total dans le réseau.
- Le recrutement de CDI (Contrats à Durée Indéterminée) sera limité à un nombre restreint en cours de négociation avec la tutelle.



ACTU VIE MUTUALISTE, ACTION SANITAIRE ET SOCIALE ET OFFRE DE SERVICES SUR LES TERRITOIRES

REUNION

Compte-rendu de la réunion des Présidents d'Echelons Locaux du 08/12/2020

Mme MANES, Directrice Ajointe, indique que pour l'installation des Présidents d'Echelons Locaux sur le mandat, l'ordre du jour de la réunion du 8 décembre 2020 était le suivant :

- Rôle et missions des Présidents des échelons locaux
- Plan de communication relatif aux délégués élus
- Bilan des réunions «Faisons connaissance» et des 1^{ères} réunions des échelons locaux
- Plateforme de formation des élus
- Informations sur les outils à venir dans le réseau Vie mutualiste
- Questions diverses

Au cours des nombreux échanges, les Présidents d'Echelons Locaux ont souvent souligné l'impossibilité pour eux de se mobiliser et de mobiliser les Délégués dans le contexte sanitaire actuel qui empêche toute réunion physique.

Le Président CORMERY confirme que le contexte sanitaire pèse sur le moral des Français et n'est pas surpris que cela se ressente également auprès des Présidents d'Echelons Locaux. Il espère que le pays pourra effectivement retrouver des conditions de vie normales d'ici au 1^{er} semestre 2021.

La prochaine rencontre est prévue le 15 janvier 2021, en présence de MM. CORMERY et LE MAUR.

Dispositif MSA Solidaire

Mme MANES fait le point sur la 2^{ème} vague du dispositif « MSA Solidaire » (appels de convivialité, partenariat avec Secours Populaire pour l'appel aux dons ; Paniers solidaires).

Mme ROCHOUX regrette qu'on ne puisse donner que des jouets neufs car cela présente le risque de limiter les donations ; Mme MANES précise que cette demande a été faite par le Secours Populaire afin de respecter les mesures d'hygiène et éviter aux bénévoles d'avoir à désinfecter préalablement les jouets reçus.

M. THEBAULT regrette aussi que les dons soient limités aux articles neufs et rappelle que d'autres associations ont également une vocation humanitaire. Il indique que l'ensemble des délégués de la CFDT a été invité à soutenir l'opération et à y consacrer l'équivalent d'une journée d'indemnisation de leur mandat.

Mme OUÉDRAOGO souligne que seul le Secours Populaire a répondu à l'appel de la Caisse Centrale. Elle estime par ailleurs que les enfants de familles précaires ont également droit à un jouet neuf pour Noël dans la mesure du possible. Elle rappelle par ailleurs qu'il est toujours possible de faire don de jouets usagés en parallèle de cette opération MSA Solidaire. Enfin, elle indique que le message adressé aux délégués de la CFDT a été fait en commun avec les Administrateurs des Caisses de MSA de Beauce Cœur de Loire et Berry-Touraine. M. CORMERY demande à chacun de participer selon sa sensibilité (par un don alimentaire ou un cadeau) afin de soutenir les plus précaires en cette période difficile.

MARPA de Theillay

Mme MANES fait un point sur la situation de la Marpa de Theillay : en redressement judiciaire depuis 18 mois, la structure connaît une situation économique très inquiétante. Pour préserver l'activité, il conviendrait d'alléger les charges de personnel. Deux salariés seraient d'accord mais la Marpa n'a pas la trésorerie pour payer les indemnités.

Une 3^{ème} réunion est prévue le 18 décembre avec le personnel afin de poursuivre les discussions ; si aucun accord n'était trouvé, il est à craindre que la Marpa se trouve dans une impasse. M. VAILLANT s'étonne que seuls les Administrateurs du Loir-et-Cher soient invités à débattre des orientations à prendre pour cette Marpa. Mme MANES précise qu'à l'instar de ce

qui a été fait en son temps pour la Marpa de Martizay, il est plus pertinent de mobiliser chacun en fonction de son territoire, de sa connaissance des acteurs et de sa capacité à agir localement. M. CORMERY ajoute que nous sommes tous concernés par la problématique du vieillissement ; la difficulté étant de trouver l'équilibre entre une offre permettant à chacun de vieillir dans sa Région d'origine et un modèle économique sécurisé pour les structures d'accueil. Ce modèle ne pouvant s'appuyer sur une compensation des déficits de gestion par la MSA. Il remercie M. QUANTIN d'avoir accepté le rôle de Président de la Marpa, dans un contexte difficile et très délicat.

MARPA de Martizay

Mme MANES évoque la Marpa de Martizay : un cluster de 19 personnes (résidents et personnels) s'est formé fin novembre dans la Marpa. Un dispositif d'urgence a été mis en place par l'ARS afin de gérer la surveillance sanitaire et la présence auprès des résidents. 3 d'entre eux ont été hospitalisés et à ce jour 2 sont décédés. La MSA, informée indirectement, a fait une offre de services au

Président pour contribuer à la gestion de la crise.

S'agissant des Marpa, M. CORMERY regrette encore une fois que la MSA ne soit appelée à intervenir que trop tardivement. Il rappelle aux Administrateurs siégeant dans les Marpa leur rôle fondamental d'information dès qu'est identifiée une difficulté quelle qu'elle soit.

Représentations des Elus

Mme MANES présente les mises à jour suivantes concernant les représentations données par le Conseil d'Administration :

ARCMSA : désignations des représentants des Caisses de MSA Berry-Touraine et Beauce Cœur de Loire dans les instances coordonnées par l'ARCMSA à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration

	MSA BERRY-TOURAINÉ		MSA BEAUCE CŒUR DE LOIRE	
TITULAIRES				
Président(e)	M. CORMERY Pascal	1 ^{er} Coll.	Mme CHERON Cendrine	3 ^e Coll.
1^{er} Vice-Président	M. BULTEL Didier	2 ^e Coll.	M. LOPEZ Manuel	2 ^e Coll.
Administrateurs	M. FAUCHE Jean-Louis	2 ^e Coll.	M. ROBLIN Norbert	2 ^e Coll.
	M. SEMION Michel	1 ^{er} Coll.	Mme HUGER Martine	1 ^{er} Coll.
	Mme OUÉDRAOGO Isabelle (Administratrice CCMISA)	2 ^e Coll.		
SUPPLEANTS				
Administrateurs	Mme BARON Christelle	1 ^{er} Coll.	M. DAVID Jean-François	3 ^e Coll.
	M. GAILLARD Joël	2 ^e Coll.	M. PLASCIER Jacky	2 ^e Coll.
	Mme LOIZON Marie-Christine	1 ^{er} Coll.	M. PERROCHON Benoit	1 ^{er} Coll.
	M. LAMY Stéphane	2 ^e Coll.	M. LE BALC'H Gérard	2 ^e Coll.

Marpa de Nouan-le-Fuzelier : Au cours de sa réunion d'installation, l'Echelon Local a proposé de substituer M. Pascal TESNIER à M. Jean-Pierre HAMELIN dans les instances de la Marpa.

Solidel : Mme OUÉDRAOGO présentera sa candidature au Conseil d'Administration.

Présence Verte Indre : Le Conseil d'Administration maintient la désignation de M. Régis JOUBERT aux instances de Présence Verte Indre.

Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'ASEPT du 08/12/2020

Mme OUÉDRAOGO indique qu'au cours de cette séance, il a été abordé les points suivants :

1) Point sur l'activité de l'Association dans le contexte sanitaire de l'année 2020 : 84% de la programmation initiale des ateliers est à ce jour engagée ou programmée. Les autres ateliers sont soit reportés sur 2021, soit adaptés pour être animés à distance sur une durée plus courte et un format plus concentré.

2) Estimation de l'impact financier 2020-2021 : les financeurs principaux (Inter régimes et Conférences des Financeurs) ayant maintenu leurs subventions et accordé un délai supplémentaire pour

la réalisation du programme, l'impact budgétaire est neutre en 2020.

Les objectifs de réalisation restent dans les mêmes volumes prévisionnels, mais intègrent les reports évoqués ci-dessus.

3) Point Ressources Humaines au 30/11/2020 : le départ prochain d'une salariée et la part prépondérante qu'est amené à occuper le numérique à court terme, amène l'ASEPT à réexaminer son organisation et les profils de compétences attendues afin de lui permettre de s'adapter aux évolutions attendues en matière de rajeunissement des publics et de dématérialisation de son offre.

Compte-rendu du Conseil d'Administration de Présence Verte Indre du 10/12/2020

M. LUGNOT rend compte de cette instance.

Le Bureau de l'Association a été désigné comme suit :

Président : M.CAILLAUD

Vice-Président : M. DOUCET

Vice-Présidente : Mme GRÉGOIRE

Trésorier : M. MOUCHET

Trésorier Adjoint : M. LUGNOT

Secrétaire : M. BILLOT

Secrétaire-Adjoint : Mme YVERNAULT

Désignation à MSA Services :

M. BILLOT (Conseil d'Administration/Assemblée générale), Mme GRÉGOIRE (Assemblée générale)

Désignation à PVSBT :

M. MOUCHET, M. GOYER, M. MERCIER et Mme YVERNAULT

Compte-rendu du Conseil d'Administration de MSA Services Berry-Touraine du 15/12/2020

Mme MANES indique qu'au cours de cette séance il a été procédé à l'élection du Bureau de l'Association comme suit :

Président : M. CORMERY

Vice-Président : M. JOUBERT Régis

Trésorier : M. MOUCHET

Trésorier Adjoint : M. LUGNOT

Secrétaire : Mme CARMIGNON

Secrétaire Adjoint : M. VAILLANT

Membre Associé : M. FAUCHÉ

Il a par ailleurs été acté que M. CORMERY se ferait représenter dans sa fonction de Président de l'Association par Mme Isabelle OUEDRAOGO, comme le permettent les statuts.

L'intégration d'un Membre Associé au Bureau de l'Association sera quant à lui soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Nationale Présence Verte (ANPV) du 01/12/2020

Mme MANES rend compte de l'Assemblée Générale de l'ANPV qui s'est tenue le 1^{er} décembre en distanciel.

L'année 2019 a été la première année complète de gestion de la Centrale d'Ecoute PVSA dont les parts ont été achetées à Groupama courant 2018.

Concernant l'activité, il est principalement constaté une forte progression du nombre d'abonnés.

Le nombre total d'appels techniques et d'appels des abonnés pour 2019 a été de 1 686 792. La moyenne journalière a été de l'ordre de 4 621 appels, soit une augmentation de 1,52 % par rapport à 2018 (qui comptabilisait en moyenne 4 552 appels par jour).

Pour mémoire, l'ANPV compte 16 personnes à son effectif.

Pour l'exercice 2019, les comptes de l'association totalisent 11 853 990 € de charges et 12 006 864 € de produits. Le résultat dégagé est un bénéfice de 152 874 € après impôt.

Le montant de la cotisation statutaire a été maintenu au même niveau que celui de 2019, à savoir 270 € pour le département de base de l'association locale et 115 € par département supplémentaire couvert.

M. JOUBERT ajoute que comparativement, la croissance de Présence Verte a été de 0,5% en 2019 et se situe au-delà de 5% pour 2020.

Il indique qu'après l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration de l'ANPV s'est réuni pour désigner son Bureau, lequel comprend notamment Mme Anne GAUTIER – Présidente et M. Benoît CELIER (Administrateur de Beauce Cœur de Loire) – 2^{ème} Vice-Président.

Il précise également que M. VAILLANT représente désormais Présence Verte Touraine au Conseil d'Administration de la plateforme nationale.

M. CORMERY rappelle que Présence Verte a été initialement créée par Groupama et la MSA, et que cette dernière est désormais seule membre fondateur. Avec 22% de part de marché Présence verte reste leader mais doit faire face à une forte concurrence.



ACTU PROTECTION SOCIALE

Offre de service Action Logement

M. Grégory CHESNEAU, Directeur territorial Action Logement Services Indre-et-Loire, a présenté ce point.

- Présentation d'Action Logement : depuis le 1^{er} juillet 2017, action logement services assure la collecte de la PEEC (participation des employeurs à l'effort de construction) ainsi que la délivrance des aides financières et des services pour les personnes morales ou physiques.
- Ensemble des aides en faveur de tous les salariés du secteur agricole.
- Ensemble des aides en faveur des salariés du secteur agricole de 50 salariés et + (en ETP).

Très récemment face au contexte, Action logement propose une aide Covid jusqu'à 300 € aux salariés agricoles ayant subi une baisse de salaire durant la crise sanitaire, ou jusqu'à 600 € aux salariés saisonniers agricoles ayant un contrat durant la crise Covid, pour faire face aux charges de loyer ou de prêts immobiliers.

Les aides pour le logement sont consultables sur le site d'Action Logement : <https://www.actionlogement.fr/>

Mme OUÉDRAOGO indique que ces aides répondent aux besoins de la grande majorité des salariés agricoles. Ainsi beaucoup de saisonniers souscrivent à la garantie VISALE (ALS garant pour la location d'un bien).

Pour les grandes entreprises de +50 salariés, M. PITARD précise que certaines comme le Crédit Agricole ou Groupama gèrent directement ces aides.

Concernant le conseil en financement, Mme LE-MAIRE demande si cela peut aider le salarié dans sa recherche de prêt, alors qu'il a déjà eu plusieurs refus bancaires. M. CHESNEAU le confirme, sous réserve des caractéristiques du dossier.

ActionLogement

Prise en charge des cotisations 2020

M. DARCEL, Directeur Adjoint, présente le bilan de la campagne Prise en Charge des cotisations 2020 :

- La 1^{ère} enveloppe des crédits du fonds d'action sanitaire et sociale 2020 destinée aux prises en charge de cotisations a fait l'objet d'un arrêté le 20 mai 2020 pour un montant de 15 millions €.
- Pour la MSA Berry-Touraine, les enveloppes allouées aux 3 départements de gestion s'élèvent à 368 000 € et sont attribuées sur la base de critères généraux.
- Par arrêté du 22 septembre 2020, une 2^{ème} enveloppe de 278 000 € a été allouée aux départements gérés par la MSA Berry-Touraine.

La répartition des deux enveloppes a été allouée aux départements gérés par la MSA Berry-Touraine dont le détail est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Dépt	1 ^{ère} enveloppe générale	2 ^{ème} enveloppe générale	2 ^{ème} enveloppe ciblée COVID	2 ^{ème} enveloppe ciblée sécheresse	Total
Indre	109 000€	11 000€	4 000€	88 000€	212 000€
Indre et Loire	143 000€	14 000€	35 000€	57 000€	249 000€
Loir-et-Cher	116 000€	12 000€	25 000€	32 000€	185 000€
Total	368 000€	37 000€	64 000€	177 000€	646 000€

Le Conseil d'Administration du 12 Juin 2020 a décidé de limiter le nombre de demandes en réservant l'enveloppe aux agriculteurs ayant un revenu professionnel (moyenne triennale) inférieur à 11% du plafond annuel de sécurité sociale (PASS) soit : 4 525 € (41 136€ x 11 %).

Les demandes de prise en charge de cotisations ont été disponibles à partir du 15 juillet 2020 via le site de la MSA Berry Touraine pour un retour des dossiers au 15 septembre 2020. En fait, les dossiers ont été recevables jusqu'au 30 septembre 2020.

Outre le critère des revenus professionnels, il a été décidé de :

- Ne pas retenir les dossiers pour lesquels l'exploitant exerce son activité agricole à titre secondaire.
- Ne pas retenir les dossiers pour lesquels l'exploitant exerce une activité au titre de la solidarité.
- Attribuer une prise en charge significative et une majoration aux jeunes agriculteurs et aux exploitants agricoles dont la conjointe est collaboratrice de l'exploitation.
- De retenir les dossiers les plus endettées en veillant à consommer l'intégralité de l'enveloppe.

Dossiers reçus :

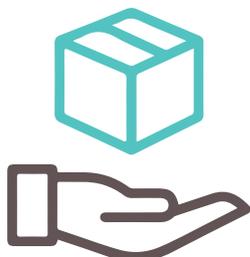
Département	Nombre de demandes
Indre	129
Indre-et-Loire	148
Loir-et-Cher	124
Total	401

Critères :

- Ne pas retenir les dossiers dont le revenu de l'agriculteur est supérieur à 4 525 € (moyenne triennale)
- Ne pas retenir les dossiers pour l'exploitant exerçant une activité agricole à titre secondaire.
- Ne pas retenir les dossiers pour lesquels l'exploitant est cotisant de solidarité.
- Attribution une prise en charge significative et une majoration aux jeunes agriculteurs et aux exploitants agricoles dont la conjointe est collaboratrice de l'exploitation.

Compte tenu de l'application de ces critères, le Conseil d'Administration a approuvé la décision d'attribuer une prise en charge de cotisations aux agriculteurs d'un montant global de 646 000 € et se détaillant comme suit par département :

Département	Nombre	Montant
Indre	129	212 000€
Indre-et-Loire	148	249 000€
Loir-et-Cher	124	185 000€
Total	401	646 000€



ACTU RELATION DE SERVICE

Stratégie d'implantation des accueils de la MSA Berry-Touraine

M. MEUNIER, Sous-Directeur, présente ce point. Dans le contexte de la crise sanitaire, la MSA Berry-Touraine a dû adapter sa relation de service et développer de nouvelles offres afin de maintenir son accessibilité, lorsque les accueils physiques ne pouvaient plus recevoir de public (rendez-vous téléphoniques, MSA Solidaire). Elles doivent être aujourd'hui intégrées à la stratégie de la relation de service de façon pérenne, avec d'autres services en cours de développement dans le réseau, comme le visio-guichet.

Parallèlement, les structures France Service poursuivent leur labellisation sur le territoire, et constituent autant de points d'accès aux services de la MSA.

Une réflexion est engagée qui intégrera le travail préparatoire de la convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion, afin d'adapter notre stratégie d'implantation et d'ouverture des accueils physiques, en tant compte des besoins de notre public et des moyens mis à notre disposition.

A partir de janvier 2021, la MSA expérimentera le transfert d'un jour de permanence de Romorantin vers Neung-sur-Beuvron le mardi pour une période de 6 mois ; Romorantin accueillera toujours du public sur rendez-vous le vendredi. Cela permettra d'évaluer la pertinence d'une implantation différente, en complément des rendez-vous téléphoniques généralisés pour tous nos assurés.

QUESTIONS DIVERSES

Recrutements au service de la Médecine du Travail

Mme DEPARDIEU-TREMEAUD communique au Conseil d'Administration un point de situation sur les départs et embauches du service de la médecine du travail :

- Docteur Sylvie COURTY a quitté l'entreprise en juin 2020.
- Le médecin chef Éric GAUDOUIN a quitté l'entreprise physiquement au cours de l'été 2020 dans le cadre de son départ en retraite.
- Docteur Sabine PIHEN a quitté l'entreprise en octobre 2020 dans le cadre de son départ en retraite.

- Docteur Thierry PLOUVIER a quitté l'entreprise en décembre 2020.

2 nouveaux médecins rejoindront le service Médecine du Travail de la MSA Berry-Touraine :

- Docteur Jean LEFEVRE pour une prise de poste au 1^{er} mars 2021
- Docteur Etienne ALLEAU pour une prise de poste au 1^{er} avril 2021

Un appel à candidatures a été lancé pour recruter 2 autres médecins : 1 médecin du travail sur le site de Blois, 1 médecin du travail chef.